



FFvolley

Créteil le 7 juillet 2025

SAISON 2025/2026

PROCES-VERBAL N°2 COMMISSION FEDERALE DES EQUIPEMENTS

Lundi 7 juillet 2025



Présents :

Mesdames	Chystèle Sibilla	Présidente
	Marie Kerimian	Membre
	Aline Gemise-Fareau	Membre
Monsieur	Basile Gazeaud	Membre

Absents :

Monsieur	Alain Aria	Membre
----------	------------	--------

Assiste :

Monsieur	Lucas Juares	Référent équipements & Espaces de pratique
----------	--------------	--



Le lundi 7 juillet 2025 à 9h30, la Commission Fédérale des Equipements (CFE) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par voie de conférence audiovisuelle sur convocation de Lucas JUARES référent équipements et espaces de pratiques.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Lucas JUARES.

Présentation générale :

Sujet 1 : Traitement des demandes de classement et de dérogations des salles

Sujet 2 : Réflexion sur les processus de classement de salle et de centralisation des données sur le site

Sujet 3 : Quel lien faire avec DATA ES

Date de publication : 27/04/2026

Sujet 1 :

Dérogation accordée à :

- **Venelles** : tant que le club est en N3 ou N2 et ce pour 2 ans avec une demande de mise en conformité à la mairie
- **Grenoble** : Dérogation pour 3 saisons encore quelques documents annexe en attente.
- **UGS SEINE OUEST** : dérogation sur les tracés sportifs

Dérogation en cours :

- **Petit Quevilly** : problématique de hauteur sous plafond traitée. Demande de dérogation en cours.

Avis défavorable :

- **Hyères** : Avis défavorable pour n gymnase qui n'avait pas la hauteur exigée. La commission demande des précisions à Hyères sur un gymnase pour potentiellement accueillir une équipe au niveau Elite.

Remarque de Basile et de Chrystèle Sibilla sur les capacités d'accueil des salles :

Lucas explique que nous, la LNV ou la Fédération, ne pouvons « imposer » un nombre de places dans le cadre d'un classement de salle et donc que l'on ne peut qu'être dans la recommandation. Ainsi une salle qui n'a pas la quantité de place assises demandé par la LNV par exemple ne peut pas se faire refuser le classement.

Basile et Chrystèle expliquent que dans cette logique là un club qui a une salle avec 200 places pourrait contester son interdiction car il est inscrit nulle part qu'un quota de place est obligatoire. En ce sens il faudrait être attentif et peut être proposer un seuil ou un spectre de place à demander (compte tenu des conséquences sécuritaire ou de massification que cela pourrait engendrer).

Sujet 2 :

Compte tenu de la grande quantité de salle, beaucoup de classement de salle passerons par la confiance de ce qu'ont déclarés les clubs ou les villes dans la rédaction du formulaire de classement.

Niveau national

- S'appuyer sur les fiches techniques des salles classées par la CEV
- Vérifier qu'il y a toujours des délégués chargés de vérifier les salles au sein de la LNV (contacter Alain DEBES à ce sujet). On pourrait s'appuyer sur leurs connaissances
- Lucas se rendrait sur place pour vérifier physiquement ces salles

Niveau Elite et National

- Demander aux clubs et ligues de remplir le formulaire de classement de salle réalisé par Lucas qui sera intégré directement dans le processus d'engagement des clubs en début d'année. *
- Déplacement de Lucas au niveau Elite aussi sur place pour vérifier si besoin il y a

Régional

- Se baser sur les données déclarées par les collectivités sur DATA ES
- Et sur le formulaire dans l'espace engagement comme au niveau national

Par quel moyen ?

Etape 1 : intégrer le formulaire de classement de salle dans l'espace engagement

Etape 2 : La CF équipement rédige un mail préventif aux clubs/ Ligues/comités pour commencer à déclarer leurs équipements via ce formulaire qui sera obligatoire pour la saison prochaine

Etape 3 : A la veille de la saison prochaine, préparer un courrier de rappel du président de la FFvolley pour rappeler le caractère obligatoire de cette tâche

Etape 4 : Extraire les données sur et proposer une base de données visible sur le site permettant de filtrer les salles en fonction des besoins (hauteur, type de sol, lieux...)

Pourquoi le rendre obligatoire : Faire preuve de pédagogie :

- Premièrement car depuis DATA ES (logiciel de recensement des équipements de l'Etat) il est obligatoire pour une collectivité de déclarer son équipement. Donc l'idée serait d'accompagner la collectivité dans cette obligation.
- Effectuer cet état des lieux permettra de « défendre » les besoins des clubs : si les salles ne sont pas aux normes l'idée n'est pas de sanctionner mais de déclarer à la ville le besoin en équipement ou en rénovation.

Sujet 3 :

Les collectivités ont obligation de déclarer leurs équipements via DATA ES. Cette cela se fait sur une base déclarative donc rien n'est spécifiquement vérifié. Cependant étant donnée le caractère obligatoire et certifié par le ministère. Ainsi elles sont vues comme données officielles. Ces données pourraient être directement redirigées via un API sur notre base de données pour recenser les équipements et ainsi classer toutes les salles régionales ou les critères sont moins précis (seulement les dimensions, l'éclairage et le type de sol).

Néanmoins, la commission constate que cette base de données comporte de nombreuses approximations. Elle peut donc servir de base de travail mais aucunement de quelque chose de sûr et fiable, sur lequel elle pourrait s'appuyer.



**La Présidente de la Commission
Fédérale des Equipements
Chrystèle SIBILLA**

**Le Secrétaire de Séance,
Lucas JUARES**